



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service Réglementation et Contrôle
des Transports et des Véhicules

Date de réception du dossier :

Motif du dossier

Demande de copies conformes supplémentaires de la licence de transport public routier de marchandises et/ou de transport public routier de personnes

Remplacement de copies conformes suite perte ou vol

(Cerfa n°11413)

Liste des pièces à joindre: voir page 2

Le présent dossier concerne l'entreprise (à renseigner par le demandeur):

Raison sociale : _____ Siren : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Cette démarche peut être réalisée par :

- voie dématérialisée **en priorité (démarche C1)**

Lien d'accès au portail : demarches.developpement-durable.gouv.fr

- par courrier

ATTENTION : les envois par mail ne seront pas pris en compte

| Département | Accueil téléphonique 8h30 à 11h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi |
|-------------|---|
| 01 | 04 26 28 60 31 |
| 03 | 04 73 43 15 73 |
| 07 | 04 26 28 60 31 |
| 15 | 04 73 43 15 73 |
| 26 | 04 26 28 60 31 |
| 38 | 04 26 28 60 31 |
| 42 | 04 73 43 15 73 |
| 43 | 04 73 43 15 73 |
| 63 | 04 73 43 15 73 |
| 69 | 04 26 28 60 31 |
| 73 | 04 26 28 60 31 |
| 74 | 04 26 28 60 31 |

HORAIRES

| | |
|--------------------------|---|
| Réponses téléphoniques : | Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 |
| Réception du public : | Sur RDV uniquement Clermont-Ferrand : 7 rue Léo Lagrange – 63033 Clermont-Ferrand Cedex Lyon : Immeuble Le Lugdunum – 5 place Jules Ferry – LYON 6e (Métro Brotteaux) |

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

(sous peine d'irrecevabilité de votre demande)

Nota: l'administration se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires autres que celles indiquées dans la liste des pièces à joindre, si elle le juge utile pour le traitement du dossier.

- CERFA n°11413 de demande de copies conformes supplémentaires, dûment renseigné et signé,
- En cas d'augmentation de capital :
 - * S'il s'agit d'une société :
 - Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale décidant l'augmentation de capital et indiquant le montant du capital libéré, enregistré par le centre des impôts,
 - Une attestation de dépôt délivrée par un organisme compétent (établissement bancaire, notaire, Caisse des dépôts et consignations),
 - Un extrait Kbis mentionnant le nouveau capital social devra être adressé dès que la modification aura été faite auprès du RCS.
 - * S'il s'agit d'une entreprise individuelle :
 - Une attestation bancaire de dépôt de fonds sur le compte professionnel de l'entreprise
- En cas d'augmentation de capital :
 - * S'il s'agit d'une société :
 - Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale décidant l'augmentation de capital et indiquant le montant du capital libéré, enregistré par le centre des impôts,
 - Une attestation de dépôt délivrée par un organisme compétent (établissement bancaire, notaire, Caisse des dépôts et consignations),
 - Un extrait Kbis mentionnant le nouveau capital social devra être adressé dès que la modification aura été faite auprès du RCS.
 - * S'il s'agit d'une entreprise individuelle :
 - Une attestation bancaire de dépôt de fonds sur le compte professionnel de l'entreprise.
- Le cas échéant, l'original de la ou les attestations, délivrées par le ou les organismes habilités accordant leur garantie (garantie dont le montant ne peut excéder la moitié de la capacité financière exigible et valable pour une durée minimale d'un an).
- Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).